

Le CENTRE PSYCHIATRIQUE D'ORIENTATION ET D'ACCUEIL (CPOA)



URGENCES
PSYCHIATRIQUES

CONSULTATION SANS
RENDEZ-VOUS

24 H 24
7 JOURS SUR 7

CPOA, site Sainte-Anne
Dr Raphaël Gourevitch, Chef de pôle

CPOA

Le Centre Psychiatrique d'Orientation et d'Accueil (CPOA), est un service d'urgence Psychiatrique régional qui assure l'accès aux soins et leur continuité. Les consultations sont accessibles à toute personne à partir de 16 ans, qu'elle soit seule ou accompagnée, qu'elle vienne spontanément ou non. Les consultations et les soins sont entièrement gratuits. Un appel téléphonique préalable est utile lorsqu'il est possible au 01 45 65 81 09 / 10

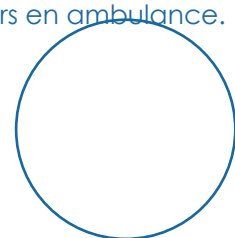
COMMENT SE DÉROULE VOTRE CONSULTATION ?

A votre arrivée l'infirmier(ère) d'accueil note vos nom, prénom et date de naissance, vous interroge sur d'éventuels passages antérieurs, vous demande des documents d'identité et médicaux si vous en avez. Vous êtes dirigé(e) vers la salle d'attente prolongée par un jardinet. Vous pouvez être accompagné(e) par deux personnes au plus. Dans certains cas l'état nécessite l'installation sans délai en chambre. En salle d'attente, dans la zone de confidentialité matérialisée par une ligne jaune, un(e) infirmier(ère) dit(e) référent(e) s'entretient avec vous pour recueillir votre demande et vos antécédents, reconstituer votre parcours et évaluer vos besoins. Sauf exception médicalement justifiée, cet entretien a lieu par ordre d'arrivée au CPOA. L'infirmier(ère) référent(e) présente votre dossier à un médecin psychiatre. Dans le même temps, le cas échéant, il (elle) contacte les intervenants que vous avez mentionnés. L'infirmier(ère) revient vous chercher pour vous introduire auprès du médecin psychiatre qui vous reçoit en consultation dans un bureau individuel. Votre entourage peut également être reçu, en votre présence si possible. Une décision médicale est prise. Dans certains cas votre état nécessite la prescription d'un traitement médicamenteux, la réalisation d'exams complémentaires ou l'avis d'un autre médecin .

A L'ISSUE DE VOTRE CONSULTATION PLUSIEURS ORIENTATIONS POSSIBLES :

- Vous êtes orienté(e) vers un rendez-vous de consultation ambulatoire. Le retour à domicile n'est pas pris en charge.
- Une consultation dite de post-urgence vous est proposée au CPOA.
- Vous restez en observation au CPOA, dans le cadre d'une consultation prolongée ou d'une brève hospitalisation.
- Vous êtes hospitalisé(e) dans un service d'hospitalisation public ou privé, en tenant compte de la sectorisation, librement ou sous contrainte lorsque votre état l'impose. Le transport se fait alors en ambulance.
- Votre état de santé nécessite le transfert dans un service de soins somatiques.

A TOUT MOMENT VOUS POUVEZ SOLLICITER L'INFIRMIER(ÈRE) OU LE MÉDECIN EN CHARGE DE VOTRE CAS QUI RÉPONDRA À VOS QUESTIONS.



CPOA

LES MISSIONS

Le CPOA, fondé au cœur du Centre hospitalier Sainte-Anne en 1967 par Georges Daumézou dans le contexte de la mise en place de la sectorisation psychiatrique, a pour mission l'accès aux soins psychiatriques en Ile-de-France et leur continuité.

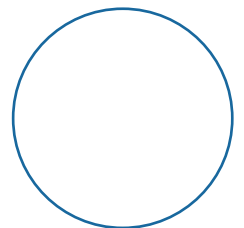
Le service offre aussi la possibilité à l'entourage de personnes manifestant une souffrance psychique de venir exposer les difficultés de leur proche pour solliciter conseils et guidance, avec dans certains cas, sur indication médicale, possibilité d'une visite à domicile. Une attention particulière est portée à la situation des adolescents et jeunes adultes et une consultation spécialisée est proposée dans le cas des jeunes reclus (Hikikomori). L'équipe du CPOA peut aussi donner des renseignements et conseils téléphoniques aux usagers, à leur entourage, à d'autres professionnels, qui ne sauraient se substituer à une consultation.

LES MOYENS

L'équipe, sous l'autorité d'un chef de service et d'un cadre supérieur de santé, est composée de médecins, infirmiers, cadres de santé, agents de service hospitalier, secrétaires, internes, étudiants en médecine et en soins infirmiers. Les locaux, situés en rez-de-chaussée, comprennent une salle d'attente prolongée par un jardinet et des chambres permettant de bref séjours décidés sur indication médicale. Le service s'appuie sur deux associations Loi 1901 susceptibles de recevoir des dons (« Familles et Urgences » destinée à soutenir les patients et « Médiante CPOA » centrée sur la formation).

DROITS DES USAGERS

La confidentialité des données fournies ou constatées pendant le séjour au CPOA est assurée par l'obligation absolue du secret médical, partagé par l'équipe. Les informations sur l'appréciation clinique, les soins dispensés et l'orientation préconisée sont données de façon appropriée et accessible au patient et au médecin traitant à sa demande, dans le but d'éclairer l'utilisateur et de le rendre acteur de ses soins. L'accès formel aux informations de santé nécessite une demande écrite adressée au chef de service ou au directeur de l'hôpital. Une commission de conciliation peut être saisie dès lors qu'un préjudice apparaît, non résolu au cours de la prise en charge ou après sollicitation des instances hiérarchiques du service.



CPOA

PARTENAIRES

Le CPOA travaille en coordination avec les autres acteurs du soin psychiatrique et extra-psychiatrique, publics, associatifs ou libéraux. Les interlocuteurs les plus fréquents sont désignés par la sectorisation psychiatrique, organisation nationale permettant l'accès de tous à des soins de proximité et la continuité de ceux-ci, en soins ambulatoires comme en hospitalisation.

MOYENS D'ACCÈS

CPOA, SITE SAINTE ANNE / GHU PARIS PSYCHIATRIE & NEUROSCIENCES
1, rue Cabanis, 75014 Paris
Tél. 24h/24 : 01 45 65 81 09/10

Accès piéton de jour : 1 rue Cabanis - 75014 Paris
Accès jour et nuit : 17 rue Broussais - 75014 Paris

Métro Glacière ligne 6

RAPPELS :

- > L'équipe peut être amenée à faire avec vous l'inventaire des objets et médicaments en votre possession. Il est interdit d'introduire de l'alcool et des substances illicites, ainsi que tout objet dangereux. Le personnel hospitalier est là pour vous aider : tout comportement agressif ou violent est répréhensible.
- > Toute prise de photo ou de vidéo par quelque médium que ce soit est rigoureusement proscrite.
- > L'usage du téléphone portable est règlementé pendant le séjour au CPOA.
- > Les données de votre dossier médical peuvent être amenées à être réutilisées par des personnes soumises au secret professionnel et sous la responsabilité du chef de service, à des fins d'évaluation et de recherche. Conformément aux dispositions de la loi Informatique et liberté (loi du 6 janvier 1978 modifiée) de telles études sont déclarées à la CNIL, les analyses sont toujours réalisées de façon confidentielle sur des données codées sans mention des nom et prénom ne permettant en aucun cas de vous identifier. Il est également possible que vous soyez recontacté pour vous proposer de participer à une nouvelle recherche. Dans tous les cas vous disposez d'un droit d'accès à vos données et de rectification, vous pouvez à tout moment et sans avoir à justifier votre refus, vous opposer à la réutilisation des données vous concernant (pour autant que le traitement de données ne réponde pas à une obligation légale) ou à être recontacté. L'exercice de votre droit d'opposition sera sans conséquence sur votre prise en charge ou la qualité de votre relation avec l'équipe de soins. Pour exercer vos droits vous pouvez contacter le Dr GOUREVITCH, chef de pôle.

PLAN SITE SAINTE-ANNE

